

Fiche Action N°20	Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p>Toutes les espèces, notamment :</p> <p>Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> <p>Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i></p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u></p> <p>Eaux douces eutrophes (3150)</p> <p>Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0)</p> <p>Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u></p> <p>Frênaies mixtes atlantiques (Cor. 41.35)</p> <p>Chênaies atlantiques mixtes à jacinthes des bois (Cor. 41.2)</p> <p>Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères (Cor. 41.23) dont Frênaies-chênaies à Ail des ours (Cor. 41.233)</p> <p>Chênaies acides à châtaigniers (Cor. 41.5 X 41.9)</p> <p>Forêt de feuillus mélangés d'arrière dune (Cor. 83.3211, 83.324 et 41.2)</p> <p>Alignements d'arbres (Cor. 84.1) et haies vives (Cor. 84.4)</p> <p>Peupleraies (Cor. 83.321)</p>	
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide, les vallées alluviales, boisements et bocage de bordure		
Constats et Justification	<p>La diversité des milieux favorables aux chauves-souris (prairies, marais bocagers, vallées alluviales, boisements, réseaux hydrauliques) et la proximité des complexes paysagers de Mervent (Tunnel Pissote, cavités Saint-Michel-Mont-Mercure), de la vallée de l'Argenson et du bocage de la Vallée du Lay permet la présence de 22 espèces sur le Marais poitevin.</p> <p>Le nombre de gîte de reproduction connu reste faible (étude LIFE 2004 – 2008). Pourtant, le potentiel est important avec les nombreux bâtis anciens, les ponts, les arbres de haut jet. Depuis 15 ans, de nombreuses actions ont été engagées sur les chauves-souris pour améliorer les connaissances (suivis de colonies, programmes Vigie chiro et Grand rhinolophe, par exemple) ou pour créer des aménagements (bardage bois sur des bâtiments publics, réhabilitation d'un blockhaus, plantation de haies, stratégie éolienne).</p> <p>Cependant, de nombreuses menaces s'exercent sur les Chauves-souris : effets cumulés des éoliennes, disparition de linaires d'espaces boisés avec la chalarose ou la restauration des digues, importance des zones cultivées et des traitements parasitaires sur les bovins qui influent sur la ressource alimentaire, éclairages publics, dont les effets sont accentués par la platitude du marais.</p> <p>C'est pourquoi, il est proposé différentes actions sur le Marais poitevin afin de continuer la préservation des chauves-souris. Au vu des liens entre la zone humide et les milieux de bordure, elles devront se faire de manière coordonnée avec le PNA et les déclinaisons régionales. Les suivis doivent être intégrés à l'OPN et les différentes actions de protection sont transversales avec d'autres politiques publiques (Trame noire, Agriculture, Aménagement du territoire, Energétiques, etc.).</p>		
N	Les mesures	Descriptif de l'action	

	1	Rechercher et protéger les gîtes (reproduction et hivernage) de manière durable	<p><u>Recherche activement les sites de reproduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospections des sites ou bâtiments : visite des églises, des vieux bâtiments favorables, des ouvrages d'art, des vieux arbres creux, cavités privées en bordure de la zone humide (Auchay sur Vendée, Benet, Nalliers, Oulmes, Courçon, Benon, etc.). - Recherche par capture et pose d'émetteur sur des femelles allaitantes. <p><u>Suivre</u> des colonies de parturition connues pour les espèces prioritaires et informer les propriétaires.</p> <p><u>Proposer</u> des mesures de protection adaptées sur les principaux sites : labellisation « Refuge pour les chauves-souris », acquisition, Obligations réelles environnementales, APPB, etc. travaux de fermeture de site (vallée Auzay, Benet, etc.).</p>
	2	Améliorer les connaissances sur la répartition des chauves-souris et leur utilisation du Marais poitevin.	<p>Continuer à développer le programme Vigie chiro « point fixe » pour suivre les tendances sur le long terme en lien avec les contextes paysagers du Marais poitevin (référentiel d'activité).</p> <p>Organiser des inventaires complémentaires pour mettre en évidence l'utilisation du Marais poitevin par les chauves-souris sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les inventaires dans les secteurs sous prospectés (marais desséchés, zone de bordure, etc.) - Préciser l'utilisation des paysages autour des principales colonies des espèces prioritaires : Grand rhinolophe, du Petit rhinolophe, Murin de Daubenton, etc. - Préciser le rôle du Marais poitevin lors de la migration des Chauves-souris notamment la Pipistrelle de Nathusius.
	3	Favoriser la création de gîtes	<p>Engager la création de sites favorables ou de gîtes artificiels, lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiment. Cela nécessite de continuer le travail d'animation et de veille auprès du grand public, des communes et des porteurs de projet (étude incidence natura 2000, etc.).</p> <p>Veiller avec les DIRM et services départementaux, à l'intégration d'aménagement lors des réparations des ponts, ouvrages d'art, et notamment ceux sur les cours d'eau et canaux (primaire et secondaire).</p>
	4	Avoir une attention particulière sur les projets Eoliens concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation des chauves-souris.	<p>Effectuer une veille des projets et s'assurer de la prise en compte des chauves-souris dans la mise en œuvre des protocoles d'inventaires et des mesures compensatoires (préconisations d'Eurobat, etc).</p> <p>Travailler avec les services instructeurs et les DREAL pour mesurer les effets cumulés des parcs (mortalité et dérangement) en synthétisant les données de mortalités existantes.</p>
		Etudier et sécuriser les déplacements des chauves-souris	<p>Dans la continuité de l'étude sur les potentiels corridors à Grand rhinolophe, initiée en Poitou-Charentes, travailler plus finement sur les trames paysagères entre le Marais poitevin et les sites de bordure (sites Natura 2000 cavité de Saint Michel, forêt de Mervent), bocage Vendéen du Lay, vallée boisée de l'Argenson, forêt de Benon et Sud Charente maritime. Cela nécessite d'étudier sous SIG, la localisation des éléments paysagers afin d'identifier les potentiels corridors, en lien avec les SRADDET.</p>

	5	dans le site Natura 2000 et avec les entités paysagères limitrophes	<p>Travailler sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUI SCOT, etc.) pour conserver les éléments du paysages (classement des haies boisements, etc.) et intégrer les futurs aménagements (urbanisation, routes). Il faut prévoir des réunions avec les porteurs de projet et veiller au contenu des documents de planification.</p> <p>Relayer les actions nationales ou locales sur la trame noire concernant les éclairages urbains afin qu'il soit en adéquation avec les cycles biologiques des chiroptères.</p> <p>La plantation et l'entretien des alignements d'arbres, boisements, prairies, réseaux hydrauliques sont intégrés dans les autres fiches actions.</p>			
	6	Informé et sensibiliser le public et les propriétaires	Promouvoir la Nuit chauves-souris, le Chauve-souris info et le refuge chiro déjà, ainsi qu'éditer des documents spécifiques (petites fiches nature Marais poitevin, posters, etc.)			
	7	Réduire l'utilisation de traitement phytosanitaire non herbicide	En lien avec les fiches actions prairies et cultures, promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des traitements anti parasites sur les animaux.			
Outils de réalisation	PNA Chiroptères, programmes régionaux					
Acteurs concernés	PNR Marais Poitevin, EPMP, APN, CNRS, Universitaires, OFB, DDT(M), DIRM, ONF, DREAL, animateurs des PRA régionaux, syndicats hydrauliques, Collectivités territoriales, communes, ADEME, Entreprises privées, ABF, Syndicats de desserte, etc.					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former des acteurs du territoire 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre de colonies suivies</p> <p>Gîtes créés</p> <p>Porteurs de projets rencontrés (PLUI, SCOT, etc.)</p> <p>Continuité du protocole Vigie Nature</p> <p>Etudes (corridor, éolien, etc.)</p>					
Coût estimatif	<p>Animation : 5 000</p> <p>Prestation : 10 000 €</p>					
Coût Total	15 000 €/an					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Collectivités, Mécénat, etc.					